

PERFORMANCE EMPLOI



**DES AIDES POUR
RÉUSSIR SA FORMATION**

**PASS MOBILITÉ
FORMATION**

**PRIME D'ENTRÉE
EN FORMATION**



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

La Région
Grand Est

Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux **Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, il est proposé 2 aides pour faciliter et inciter à l'entrée en formation concernant **des métiers identifiés en tension.**



C'est quoi ?

PASS MOBILITÉ FORMATION

Cette aide d'un montant de **1 000 € maximum**, permet de financer au choix (non cumulable) sur présentation de justificatifs :

- ▶ l'achat d'une voiture ou d'un deux-roues motorisé Crit'air 1 ou 2,
- ▶ un abonnement TER groupé avec l'achat d'un vélo,
- ▶ la préparation au Permis de conduire (cf. la partie conduite)

PRIME D'ENTRÉE EN FORMATION

D'un montant de **1 000 €**, cette prime est versée en 2 fois si la formation est supérieure à 4 mois (sinon versement unique en fin de formation) sous réserve d'un taux d'assiduité de 75% et de présentation aux épreuves de certification.

Date d'effet :

Entrées en formation à partir du 1er janvier 2022.

Ces 2 aides sont cumulables.



Quelles formations ?

Formations financées par la Région Grand Est, collective ou individuelle, qualifiante ou professionnalisante permettant un accès direct aux métiers identifiés en difficulté de recrutement :

- ▷ Agent polyvalent de restauration et cuisinier
- ▷ Serveur
- ▷ Aide-soignant
- ▷ Aide à domicile
- ▷ Technicien de maintenance industrielle
- ▷ Conducteur de ligne de production automatisée
- ▷ Couvreur/charpentier/plombier-chauffagiste
- ▷ Conducteur de voyageur/conducteur de marchandises
- ▷ Technicien en maintenance de matériel agricole, construction, manutention
- ▷ Ouvrier agricole
- ▷ Développeur d'applications informatiques
- ▷ Boucher/charcutier
- ▷ Ouvrier de sylviculture

Cette liste pourra évoluer en fonction de la conjoncture économique et des besoins des territoires.



Pour les stagiaires : les demandes transitent par les organismes de formation et sont transmises, de façon dématérialisée à un prestataire.

Seules les demandes effectuées et les justificatifs d'achats payés pendant la période de formation sont pris en compte.



Pour qui ?

▶ **Demandeurs d'emploi jeunes et adultes** inscrits dans une formation financée par la Région Grand Est



Plus d'informations :

▶ AidesFP@grandest.fr